

## REGLEMENT DE JEU

### « Jeu 55 ans Auchan »

#### ARTICLE 1 – SOCIETES ORGANISATRICES

La société AUCHAN France, ayant son siège social 200, rue de la Recherche, 59656 Villeneuve d'Ascq cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 410 409 460

(ci-après la « Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 31 aout 2016 au 13 septembre 2016 inclus intitulé « Jeu 55 ans Auchan » (ci-après le « Jeu ») dans les magasins listés en Annexes du présent règlement ainsi que sur le site internet suivants : [www.jeu.auchan.fr](http://www.jeu.auchan.fr) (ci-après le « Site »)

**La société AUCHAN France a reçu mandat par les sociétés suivantes relayant le Jeu (ci-après les « Partenaires ») :**

La société JUIGNE DISRIBUTION ayant son siège ZI La croix Cadeau, 49240 Avrillé, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 306 954 637

La société SCHIEVER ayant siège Rue de l'Etang Zone, 89200 AVALLON, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 425 920 352

La société SODIX- SOCIETE DE LA DISTRIBUTION DE LA CROIX SAINT OUEN ayant son siège Zac Des jardins Lieu-Dit le prieuré, 60610 La croix-Saint-Ouen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 303 545 263.

La société SODIPAR, société par actions simplifiée ayant son siège rue du Maréchal Delattre De Tassigny, 59 170 Croix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 444 410 773.

La société ATAC FRANCE, ayant son siège social Rue du Maréchal de Tassigny 59170 Croix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 410 409 015

La société GAP SUD, ayant son siège social 9 Rue des Fusillés 05000 GAP, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Gap sous le numéro 300 760 014

La société SAFIPAR, ayant son siège social Rue du Maréchal de Tassigny, 59170 Croix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 444 409 551

La Société AMV DISTRIBUTION, ayant son siège social Rue du Maréchal de Tassigny 59 170 Croix immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 453 795 098

La société Auchan E-COMMERCE France, Société par Actions Simplifiée à capital variable dont le siège social est situé rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59170 Croix, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 413 176 033,

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (hors Corse et Dom-Tom) à l'exclusion de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

**Ce Jeu est limité à une participation par personne (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse mail) pendant toute la durée de validité du Jeu.**

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

## **ARTICLE 3 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU**

La participation peut se faire dans l'un des magasins participants listés en Annexe 1/2/3 ou sur le site [www.jeu.auchan.fr](http://www.jeu.auchan.fr) .

### **Modalités de participation en hypermarchés Auchan :**

Pour participer au Jeu via les bornes électroniques, il suffit :

- De se rendre sur l'une des bornes de Jeu dans l'un des hypermarchés participants listés en Annexe 1. Chaque borne est équipée d'une tablette digitale ;
- De cliquer sur jouer et de voir si les 3 mêmes symboles sont alignés (mécanisme de bandit manchot)
- Et enfin de remplir ses coordonnées (nom et prénom), son email, son numéro de téléphone, sa date d'anniversaire et son adresse postale complète sur la tablette pour valider sa participation au tirage au sort.

Toute participation par courrier, téléphone, email ou télécopie est exclue.

Pour participer au Jeu via les urnes physiques, il suffit :

- De remplir un bulletin de participation et
- De le déposer dans l'urne dédiée à cet effet de l'un des hypermarchés participants listés en Annexe 2. Sur le bulletin de participation, le participant devra renseigner

obligatoirement ses coordonnées (nom et prénom), son email, sa date d'anniversaire et son adresse postale complète pour valider sa participation.

Toute participation par courrier, téléphone, email ou télécopie est exclue.

#### **Modalités de participation en magasins A2Pas :**

Pour participer en magasin, il suffit :

- De remplir un bulletin de participation et
- De le déposer dans l'urne dédiée à cet effet de l'un des magasins participants listés en Annexe 3. Sur le bulletin de participation, le participant devra renseigner obligatoirement ses coordonnées (nom et prénom), son email, sa date d'anniversaire et son adresse postale complète pour valider sa participation.

Toute participation par courrier, téléphone, email ou télécopie est exclue.

#### **Modalités de participation en ligne :**

Pour participer en ligne, il suffit :

- De se connecter au site suivant : [www.jeu.auchan.fr](http://www.jeu.auchan.fr)
- De compléter le formulaire de participation en indiquant : civilité, Nom, Prénom, Mail, adresse postale, numéro de téléphone

Toute participation par courrier, téléphone, email ou télécopie est exclue.

### **ARTICLE 4 – DOTATIONS**

Il sera mis en jeu à titre de dotations cinquante-cinq(55) Renault Twingo life blanche 0km (cf : liste des options en Annexe 4) d'une valeur commerciale conseillée de 11 300€ TTC (dont 300€ d'option radio) réparties comme suit :

- Cinquante-trois (53) Renault Twingo pour l'ensemble des magasins à enseigne Auchan (hypermarchés Auchan, Les halles d'Auchan, Auchan City) listés en Annexe 1 et 2
- Une (1) Renault Twingo pour le site [jeu.auchan.fr](http://www.jeu.auchan.fr)
- Une (1) Renault Twingo pour l'ensemble des magasins à enseigne A2Pas listés en Annexe 3

### **ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un tirage au sort sera effectué le 19 septembre 2016 par la Société Organisatrice et les Partenaires, il permettra de désigner cinquante-cinq (55) gagnants au Jeu selon les modalités suivantes :

#### **Désignation des gagnants pour les magasins à enseigne Auchan (hypermarchés Auchan, Les Halles d'Auchan, Auchan City) :**

Il sera désigné cinquante-trois (53) gagnants au Jeu parmi l'ensemble des participations valides recueillies dans les magasins à enseigne Auchan.

### **Désignation des gagnants en ligne**

Il sera désigné un (1) gagnant parmi l'ensemble des participations valides recueillies sur le site [www.jeu.auchan.fr](http://www.jeu.auchan.fr)

### **Désignation des gagnants pour les magasins à enseigne A2Pas :**

Il sera désigné un (1) gagnant au Jeu parmi l'ensemble des participations valides recueillies dans les magasins à enseigne A2Pas.

Les noms des gagnants seront affichés en magasin et sur internet pendant une durée de quinze (15) jours à compter du tirage au sort.

Les gagnants seront également avertis de leur gain par email et/ou SMS à l'issue du tirage au sort.

Ils auront alors jusqu'au 26/09/2016 pour transmettre :

- copie de la carte d'identité
- nom, prénom
- adresse postale à jour
- adresse mail
- numéro de téléphone portable

## **ARTICLE 6 –REMISE DES LOTS**

Les dotations seront remises directement en magasin à la date communiquée par la Société Organisatrice et les Partenaires et au plus tard entre le 03 octobre et le 08 octobre 2016.

Pour la personne gagnante ayant joué en ligne, les Sociétés Organisatrices et les Partenaires lui proposeront une remise dans un magasin proche de son domicile ou organiseront une remise dans un concessionnaire à proximité de son domicile.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle ), d'échange ou reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

La Société Organisatrice et les Partenaires se réservent le droit de substituer, à tout moment, à l'une des dotations proposées, une dotation d'une valeur équivalente ou supérieure, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Si le gagnant souhaitait des prestations supplémentaires non comprises dans les dotations, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive. A ce titre, il appartient notamment aux gagnants d'accomplir les formalités nécessaires à l'utilisation du véhicule.

Les dotations sont nominatives ; le participant ne pourra donc céder sa dotation à un tiers.

Les dotations ne pouvant être remises aux gagnants ( notamment en cas de modification des coordonnées du participant, non réclamation des dotations ) seront remises en jeu ou remises à une oeuvre de bienfaisance.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice et les Partenaires ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure elles étaient amenées à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront également communiqués à l'étude d'huissier en charge du dépôt du règlement.

La Société Organisatrice et les Partenaires ne seront pas responsables en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement, d'éventuels actes de malveillances externes, d'erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'absence de disponibilité des informations et/ou de présence de virus sur les sites, de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable aux Sociétés Organisatrices.

La participation au Jeu via internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice ou les Partenaires, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice ou les Partenaires se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES**

Pour participer au Jeu, les participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (Civilité, Nom, Prénom, Email, Date de naissance, Pays, Code postal, Ville, Téléphone mobile ). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du participant.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 juillet 1978 modifiée, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, d'opposition aux données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Direction Marketing Client et Auchan Retail Data,  
200 rue de la Recherche  
CS 10636  
59656 Villeneuve d'Ascq Cedex

en indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Le participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

#### **ARTICLE 9 – DEPOT DU REGLEMENT**

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu et du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Le règlement complet est déposé auprès de la SCP WATERLOT – DARRAS - VANVEUREN, Huissiers de Justice Associés, 36 rue de l'Hôpital Militaire 59044 LILLE Cedex. Le règlement complet du Jeu est disponible gratuitement à l'accueil de votre magasin et sur le site [www.auchan.fr](http://www.auchan.fr).

#### **ARTICLE 10 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Les personnes participant au Jeu en magasin que ce soit via une borne ou par bulletin papier n'engagent aucun frais de participation et ne peuvent donc prétendre à aucun remboursement.

Les personnes participant au Jeu sur internet sont informées, qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. En conséquence, il est expressément précisé que tout accès au Jeu s'effectuant sur une telle base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment

connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site du Jeu pour y participer ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

A titre exceptionnel, pour les participants qui ne disposeraient pas d'un accès à internet sur une base gratuite ou forfaitaire, la Société Organisatrice et les Partenaires procéderont au remboursement des frais de connexion Internet occasionnés par leur(s) participation(s) au Jeu, ainsi que, sur simple demande, des frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement.

Concernant ces joueurs, dûment inscrits, qui accèdent au Jeu à partir de la France métropolitaine, via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé - c'est à dire hors abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication - les coûts de connexion engagés pour la participation au Jeu seront remboursés forfaitairement sur la base de cinq (5) minutes par participation sur la base du tarif de leur fournisseur d'accès « heures creuses », applicable lors de la demande de remboursement.

Il ne peut y avoir qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) de la connexion/des connexions Internet effectuées sur la durée du Jeu.

Ces frais de participation seront remboursés aux joueurs sur présentation ou indication cumulativement :

- de leur nom, prénom, adresse postale,
- du nom du Jeu ainsi que l'identification exacte du site internet sur lequel ils ont joué,
- d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité,
- le nom de leur fournisseur d'accès,
- d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou d'un RIP (Relevé d'Identité Postal),
- de la date et l'heure des communications sur le site internet, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie du Jeu. La Société Organisatrice conserve en mémoire temporairement et dans les limites légales, les dates et heures d'entrée et de sortie sur le Jeu.

La demande de remboursement doit être effectuée au plus tard quinze (15) jours après la date d'expiration du Jeu. Toute demande de remboursement de la participation au Jeu et des frais de participation au Jeu sera adressée par courrier postal exclusivement à l'adresse suivante :

Direction Marketing Client et Auchan Retail Data  
« Jeu 55 ans Auchan »  
200, rue de la Recherche  
CS 10636  
59 656 Villeneuve d'Ascq cedex

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour la France Métropolitaine sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement. La demande de remboursement est traitée en moyenne sous trois (3) mois par virement bancaire. Toute demande ne respectant pas l'ensemble des conditions visées ci-

dessus, transmise hors délai, et/ou avec des coordonnées erronées, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

## **ARTICLE 11 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

La Loi applicable au présent règlement est la loi française. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Direction Marketing Client et Auchan Retail Data  
« Jeu 55 ans Auchan »  
200 rue de la Recherche  
CS 10636  
59656 Villeneuve d'Ascq Cedex

Au plus tard trente (30) jours après la date d'expiration du Jeu.



## ANNEXE 1 : Magasins hypermarchés équipés de bornes électroniques

|                      |            |                    |                         |
|----------------------|------------|--------------------|-------------------------|
| AMIENS               | CLERMONT   | MANTES             | SAINTE<br>SEBASTIEN     |
| ANGOULÈME            | COGNAC     | MARSEILLES         | SARCELLES               |
| ANNECY               | CREIL      | MARTIGUES          | SCHWEIGHOUSE            |
| ARRAS                | DARDILLY   | MAUREPAS           | SEMECOURT               |
| AUBAGNE              | DIEPPE     | MEAUX              | SETE                    |
| AUBIÈRES             | DOUAI      | MELUN              | SOISY                   |
| AVIGNON              | DUNKERQUE  | MERIADECK          | ST JEAN DE LA<br>RUELLE |
| AVRILLE              | ENGLOS     | MONTGERON          | ST OMER                 |
| BAGNOLET             | EPINAY     | MONTIVILLIERS      | ST PRIEST               |
| BEAUVAIS             | FACHES     | NANCY              | ST QUENTIN              |
| BELFORT              | FONTENAY   | NEUILLY            | TAVERNY                 |
| BÉTHUNE              | GIEN       | NICE               | TOMBLAINE               |
| BIGANOS              | GRASSE     | NOYON              | TOULOUSE                |
| BLOIS                | ILLKIRCH   | OLIVET             | TOURS NORD              |
| BOULIAC              | KREMLIN    | OSNY               | VAL D'EUROPE            |
| BRETIGNY SUR<br>ORGE | LA DÉFENSE | PERIGUEUX          | VALENCE                 |
| BRIVES               | LA SEYNE   | PERPIGNAN          | VALENCIENNES            |
| CALAIS               | LAXOU      | PETITE FORET       | VELIZY                  |
| CALUIRE              | LE HAVRE   | PLAISIR            | VILLARS                 |
| CERGY                | LE LAC     | POITIERS SUD       | VILLEBON                |
| CHAMBRAY             | LE MANS    | ROISSY             | VILLENEUVE<br>D'ASCQ    |
| CHASSENEUIL          | LE PONTET  | RONCQ              | VILLENEUVE/LO<br>T      |
| CHATEAUX<br>ROUX     | LEERS      | SAINTE CYR         | VILLETANEUSE            |
| CHATELLERAUL<br>T    | LONGWY     | SAINTE GENIS       | VIRY                    |
| CHERBOURG            | MACON      | SAINTE<br>HERBLAIN |                         |
|                      | MANOSQUES  | SAINTE NAZAIRE     |                         |

## **ANNEXE 2 : Magasins hypermarchés équipés d'urnes physiques**

|                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| BOULOGNE         | CAVAILLON             |
| NOYELLES GODAULT | MAZAMET               |
| LOUVROIL         | CROIX ST OUEN         |
| BEZIERS          | TOURCOING             |
| STRASBOURG       | COIGNIERES            |
| CAMBRAI          | CHELLES               |
| CENTRE 2         | LES MUREAUX           |
| PEROLS           | MEAUX                 |
| ISSY             | BOBIGNY               |
| GAP              | GUEUGNON              |
| PAU              | AVALLON               |
| MONTAUBAN        | TONNERRE              |
| WOIPPY           | CLAMECY               |
| BAR LE DUC       | COSNE COURS SUR LOIRE |
| HIRSON           | CHATILLON SUR SEINE   |
| LUXEUIL          | SENS                  |
| MERS LES BAINS   | LA CHARITE SUR LOIRE  |
| MERU             | SENNECEY LE GRAND     |
| DOMERAT          | SEMUR EN AUXOIS       |
| CASTRES          | MULHOUSE              |

### ANNEXE 3 : magasins A2PAS équipés d'urnes physiques

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>A2PAS S<br/>(4523)</b> | 161, Rue de Ménilmontant - 75020 PARIS                            |
| <b>A2PAS S<br/>(4529)</b> | 40, rue henri Chevreau - 75020 PARIS                              |
| <b>EASY (4505)</b>        | Rue des Moulins - 51700 Dormans                                   |
| <b>A2PAS S<br/>(4533)</b> | 117 Rue Boucicaut - 92260 FONTENAY AUX ROSES                      |
| <b>A2PAS S<br/>(4532)</b> | 6 Rue d'Alger - 91 300 MASSY                                      |
| <b>A2PAS F<br/>(4401)</b> | 8 rue Defresne Bast, 95 100 Argenteuil                            |
| <b>A2PAS S<br/>(4536)</b> | 14 pl de la Nouvelle Aventure, 59 000 Lille                       |
| <b>A2PAS F<br/>(4324)</b> | 23 rue Neuve- 69001 LYON  |
| <b>A2PAS F<br/>(4403)</b> | Clos La Régale, 6,8,10 pl des 4 saisons, 91 270 Vigneux sur Seine |
| <b>A2PAS S<br/>(4538)</b> | 104, Boulevard Blanqui- 75 013 PARIS                              |
| <b>A2PAS S<br/>(4539)</b> | 68 , Boulevard de la République- 92 100 BOULOGNE                  |
| <b>A2PAS F<br/>(4326)</b> | 343 rue Saint Martin, 75 003 Paris                                |
| <b>A2PAS F<br/>(4414)</b> | 23 rue de Constantinople, 75 008 Paris                            |
| <b>A2PAS F<br/>(4436)</b> | 9 rue de Laborde, 75 008 Paris                                    |
| <b>A2PAS F<br/>(4366)</b> | 87, Avenue de Flandre - 75019 PARIS                               |
| <b>A2PAS F<br/>(4834)</b> | 36 rue Pérignon, 75 015 Paris                                     |
| <b>A2PAS F<br/>(4828)</b> | 31, rue Mazarine, 75 006 Paris                                    |
| <b>A2PAS F<br/>(4826)</b> | 85 bis, rue Réaumur, 75 002 Paris                                 |
| <b>A2PAS F<br/>(4830)</b> | 48, rue de Malte, 75 011 Paris                                    |
| <b>A2PAS F<br/>(4805)</b> | 9, rue du 4 septembre, 75 002 Paris                               |
| <b>A2PAS F<br/>(4814)</b> | 92, rue Lévis, 75 017 Paris                                       |
| <b>A2PAS F<br/>(4806)</b> | 7, rue Riquet, 75 019 Paris                                       |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>A2PAS F<br/>(4820)</b> | 64, rue Chevaleret, 75 013 Paris                                 |
| <b>A2PAS F<br/>(4833)</b> | 118 rue de l'Abbé Groult, 75015 Paris                            |
| <b>A2PAS F<br/>(4405)</b> | 68, rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS-PERRET                      |
| <b>A2PAS F<br/>(4823)</b> | 33, Rue Raffet 75016 paris                                       |
| <b>A2PAS F<br/>(4825)</b> | 10, Rue de Saint-Senoch 75017 PARIS                              |
| <b>A2PAS F<br/>(4831)</b> | 114, bd de Belleville 75020 PARIS                                |
| <b>A2PAS F<br/>(4808)</b> | 81 rue de Lourmel 75015 PARIS                                    |
| <b>A2PAS F<br/>(4824)</b> | 20 place du Marché Saint Honoré 75001                            |
| <b>A2PAS F<br/>(4815)</b> | 15 rue du Grenier Saint-Lazare 75003 PARIS                       |
| <b>A2PAS F<br/>(4839)</b> | 42 rue Jean de la Fontaine 75006 PARIS                           |
| <b>A2PAS F<br/>(4807)</b> | 35 rue de Ponthieu 75008 Paris                                   |
| <b>A2PAS F<br/>(4822)</b> | 88 Bd Menilmontant 75020   |
| <b>A2PAS F<br/>(4860)</b> | 51 rue de Chabrol 75010  |
| <b>A2PAS F<br/>(4840)</b> | 7/9 rue des Cloys 75018 PARIS                                    |
| <b>A2PAS F<br/>(4809)</b> | 65 rue Turbigo 75003   |
| <b>A2PAS F<br/>(4813)</b> | 70 boulevard Charonne 75020 PARIS                                |
| <b>A2PAS F<br/>(4844)</b> | 17 boulevard Edgard Quinet 92700 COLOMBES                        |
| <b>A2PAS S<br/>(4544)</b> | 327, rue de Vaugirard, 75 015 Paris                              |
| <b>A2PAS F<br/>(4861)</b> | CC du Morbras - rue du Maréchal Mortier - LA-QUEUE-EN-BRIE 94510 |
| <b>A2PAS F<br/>(4663)</b> | 8 avenue Georges Sand - 93200 SAINT-DENIS                        |
| <b>A2PAS F<br/>(4811)</b> | 88 avenue Paul Doumer 75016 PARIS                                |
| <b>A2PAS F<br/>(4857)</b> | 38 Boulevard Rouget de l'Isle - 93100 MONTREUIL                  |
| <b>A2PAS F<br/>(4816)</b> | 16/18 rue du Roi de Sicile - 75004 PARIS                         |

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>A2PAS F<br/>(4847)</b> | 135 rue de Sèvres - 75006 PARIS            |
| <b>A2PAS F<br/>(4866)</b> | 89 avenue Henri Barbusse - 92700 COLOMBES  |
| <b>A2PAS F<br/>(4852)</b> | 17, rue Francoeur - 75018 PARIS            |
| <b>A2PAS F<br/>(4817)</b> | 73 rue Curial - 75019 PARIS                |
| <b>A2PAS F<br/>(4848)</b> | 30 rue Pierre Nicole 75005 PARIS           |
| <b>A2PAS F<br/>(4843)</b> | 217 Avenue de Versailles 75016 PARIS       |
| <b>A2PAS F<br/>(4850)</b> | 53 Boulevard Barbès 75018 PARIS            |
| <b>A2PAS F<br/>(4853)</b> | 1 rue de l'Alma 92400 Courbevoie           |
| <b>A2PAS F<br/>(4854)</b> | 1 avenue Marceau 92400 Courbevoie          |
| <b>A2PAS F<br/>(4849)</b> | 31 rue d'Orsel 75018 PARIS                 |
| <b>A2PAS F<br/>(4842)</b> | 58 avenue de Versailles 75016 PARIS        |
| <b>A2PAS S<br/>(4546)</b> | 28 Boulevard de Grenelle 75015 PARIS       |
| <b>A2PAS F<br/>(4841)</b> | 281 rue Faubourg Saint Antoine 75011 PARIS |
| <b>A2PAS F<br/>(4870)</b> | 67 boulevard Ney 75018 PARIS               |
| <b>A2PAS F<br/>(4829)</b> | 115 rue Lecourbe 75015 PARIS               |

## ANNEXE 4 : Détails des options de la voiture

### LIFE

#### ÉQUIPEMENTS

- ABS, AFU, ESP
- Aide au démarrage en côte
- Airbags frontaux et latéraux conducteur et passager
- Banquette arrière 1/1 rabattable
- Boîte à gants ouverte
- Cache-bagages
- Condamnation électrique centralisée des portes avec télécommande
- Direction assistée
- Essuie-vitre à cadencement
- Kit de gonflage et de réparation
- Lève-vitres avant électriques, impulsif côté conducteur
- Limiteur de vitesse
- Ordinateur de bord
- Pré-équipement radio avec 2 haut-parleurs
- Rétroviseurs extérieurs manuels
- Système de détection de la pression des pneus
- Système ISOFIX aux places arrière

#### DESIGN EXTÉRIEUR

- Baguette latérale Noir Grainé
- Becquet Noir Grainé
- Enjoliveurs 15" Acaju
- Feux de jour à LEDs
- Joncs de calandre Chrome
- Poignées de porte et rétroviseurs extérieurs Noir Grainé

#### DESIGN INTÉRIEUR

- Accoudoir de porte Noir
- Cerclage de l'embase de levier de vitesses Blanc
- Décors intérieurs Ivoire balle de golf (volant avec inserts, bandeau de planche de bord et aérateurs)
- Panneau de porte Noir
- Sellerie Noir avec motifs Kario
- Volant mousse

LIFE